

DEMANDE D'AUTORISATION D'OCCUPATION DE LA VOIE PUBLIQUE - ANNEE 2026

Ce dossier doit être dûment rempli (recto-verso) et envoyé au :
Service de la Police Municipale
Mairie de Monaco – Place de la Mairie – 2^{ème} étage
Tél. : 93.15.22.54 / 93.15.22.88
Mail : pmovpcommerces@mairie.mc

Réervé à l'Administration :

Reçu le ... / ... / 20..

Toute demande d'autorisation d'occupation privative de la voie publique doit être accompagnée des documents suivants :

- **d'un extrait du Registre du Commerce et de l'Industrie de moins de 3 mois.**
- Pour toute nouvelle demande ou modification : plan de masse actualisé, des coupes longitudinales et transversales ainsi qu'un descriptif détaillé des matériaux et matériels.

1^{ère} DEMANDE

CHANGEMENT D'EXPLOITANT

RENOUVELLEMENT (*Identique à l'année précédente*) MODIFICATION

RENSEIGNEMENTS GENERAUX

Société :

Enseigne de l'établissement :

Adresse de l'établissement :

Adresse de facturation :

Nom / Prénom (gérant ou personne physique) :

Contact : Tel fixe : Tel Mobile :

Email :

DÉTAILS DE LA SURFACE

TYPE DE TERRASSE : Simple Avec emprise Sous forme d'avancée bâtie

SURFACE TOTALE SOUHAITÉE : m²

DIMENSION (Longueur x Largeur) :

Demande de dérogation pour laisser le matériel sur place à la fermeture :
(sous réserve d'acceptation du Service de la Police Municipale) Oui Non

ENGAGEMENT DU DEMANDEUR :

Je soussigné(e) , auteur de la présente demande, certifie exacts les renseignements qui précèdent.

De plus, je m'engage :

- A respecter les dimensions qui me seront autorisées,
- A me conformer à la réglementation en vigueur (cf. "Chartes des Terrasses & Mobiliers Commerciaux" par quartier, éditées par la Direction de la Prospective, de l'Urbanisme et de la Mobilité),
→ Disponibles en téléchargement sur www.gouv.mc
- A me conformer à l'Arrêté Municipal n° 2023-360 du 17 janvier 2023 portant règlement d'occupation du domaine public communal, de la voie publique et de ses dépendances,
→ Disponible en téléchargement sur www.journaldemonaco.gouv.mc
- A m'acquitter de la redevance correspondante, conformément à Arrêté Municipal n° 2025-5830 du 25 novembre 2025 fixant les tarifs des occupations de la voie publique et de ses dépendances et les tarifs relatifs aux autorisations de pose d'enseigne pour l'année 2026.
→ Disponible en téléchargement sur www.journaldemonaco.gouv.mc
- A supprimer cette installation lorsque la Mairie le jugera utile.

Le dépôt de la présente demande n'autorise en aucun cas le demandeur à occuper le domaine public préalablement à la délivrance de l'autorisation municipale.

Lu et approuvé, le

CACHET ET SIGNATURE :